

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE DE 350 000 000 DE DIRHAMS




La société Unimer SA a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire de 350 000 000 de dirhams dont la souscription a eu lieu du 12 au 14 mars 2012. Le taux d'intérêt retenu des tranches à taux fixe s'établit à 5,58% et celui des tranches à taux révisable est de 5,09%.

Unimer SA remercie tous les investisseurs qui lui ont fait confiance en souscrivant à cette émission obligataire ainsi que les conseillers qui l'ont accompagné.

### Rappel des caractéristiques de l'émission

	Tranche A : obligations cotées à taux révisable	Tranche B : obligations cotées à taux fixe	Tranche C : obligations non cotées à taux révisable	Tranche D : obligations non cotées à taux fixe
<b>Plafond</b>	<b>350 000 KMAD</b>	<b>350 000 KMAD</b>	<b>350 000 KMAD</b>	<b>350 000 KMAD</b>
<b>Nombre</b>	3 500 Obligations	3 500 Obligations	3 500 Obligations	3 500 Obligations
<b>Valeur nominale</b>	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
<b>Maturité</b>	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>
<b>Taux</b>	Pour la 1 <sup>ère</sup> année, le taux d'intérêt facial est de 5,09%, soit le taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 09 mars 2012 qui ressort à 3,69%, augmenté d'une prime de risque de 140 pbs.	Le taux d'intérêt facial est de 5,58% en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée sur Reuters le 09 mars 2012 par Bank Al Maghrib qui ressort à 4,08%, augmenté d'une prime de risque de 150 pbs.	Pour la 1 <sup>ère</sup> année, le taux d'intérêt facial est de 5,09%, soit le taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 09 mars 2012 qui ressort à 3,69%, augmenté d'une prime de risque de 140 pbs.	Le taux d'intérêt facial est de 5,58% en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée sur Reuters le 09 mars 2012 par Bank Al Maghrib qui ressort à 4,08%, augmenté d'une prime de risque de 150 pbs.
<b>Prime de risque</b>	<b>140 pbs</b>	<b>150 pbs</b>	<b>140 pbs</b>	<b>150 pbs</b>
<b>Négociabilité des titres</b>	à la Bourse de Casablanca	à la Bourse de Casablanca	de gré à gré (hors Bourse)	de gré à gré (hors Bourse)
<b>Mode de remboursement du principal</b>	<i>In fine</i>	Amortissement constant	<i>In fine</i>	Amortissement constant
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande			

### Organisme Conseil et Chef de file de l'opération

<b>ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL</b>	
	
<b>ORGANISME CENTRALISATEUR ET CHEF DE FILE DE L'OPERATION</b>	<b>ÉTABLISSEMENT CHARGE DE L'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION A LA BOURSE DE CASABLANCA</b>
	

### Résultat global par tranche

Le montant global des souscriptions s'est élevé à 350 000 000 dirhams. Par tranche, il se répartit, comme suit :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
<b>Montant proposé</b>	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000	<b>350 000 000</b>
<b>Demande</b>	-	-	245 000 000	105 000 000	<b>350 000 000</b>
<b>Montant retenu</b>	-	-	245 000 000	105 000 000	<b>350 000 000</b>
<b>Taux de satisfaction</b>	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	<b>100,0%</b>

Les résultats définitifs des montants attribués par type de souscripteur se présentent comme suit :

Qualité du souscripteur	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
A - OPCVM	-	-	176 000 000	75 000 000	<b>251 000 000</b>
B - Compagnies financières	-	-	-	-	-
C - Etablissements de crédits	-	-	69 000 000	-	<b>69 000 000</b>
D - Entreprises d'assurances et de réassurance	-	-	-	30 000 000	<b>30 000 000</b>
E - CDG	-	-	-	-	-
F - Organisme de retraite et pension	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>245 000 000</b>	<b>105 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<b>Taux retenu</b>	<b>5,09%</b>	<b>5,58%</b>	<b>5,09%</b>	<b>5,58%</b>	

### Représentation des obligataires

Le Conseil d'Administration du 29 février 2012 a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations et ce, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires.